



Entretien du Parc du Peuple de l'herbe

Guide des bonnes pratiques











Sommaire



1. Préambule	3
2. Les objectifs	4-5
2.1. Les objectifs du guide des bonnes pratiques	4
2.2. Les objectifs de gestion sur le Parc	5
3. Le plan général du Parc du Peuple de l'herbe	6-7
4. L'entretien de l'espace naturel	8-17
4.1. Les plans: l'espace naturel et la berge de Seine	9-10
4.2. Les tableaux trimestriels	11-17
5. L'entretien de la bande active	
	18-28
5.1. Les plans: la bande active et les différentes bandes actives	19-20
5.2. Les tableaux trimestriels	21-28
6. Les suivis écologiques	29-30
6.1. Les tableaux trimestriels	
	30
7. La lutte contre les espèces invasives	31-32
7.1. Les tableaux trimestriels	32
8. Les fiches actions	33-73
L'espace naturel : fiches n°1 à n°21 actions suivies par la CA2RS	34-54
La bande active : fiches n°22 à n°32 actions suivies par la CA2RS	55-65
Les suivis écologiques : fiches n°33 à n°37 actions suivies par le CG78	66-70
La lutte contre les espèces invasives : fiches n°38 à n°40 actions suivies par le CG78	71-73

1. Préambule



Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des sites remarquables et fragiles en raison de leurs caractéristiques paysagères et/ou écologiques. Ils bénéficient d'une action de protection et de valorisation menée par le Département des Yvelines en partenariat avec d'autres acteurs de l'Environnement (communes, Parcs Naturels Régionaux, Office National des Forêts, associations de protection de la nature, etc). Ces espaces offrent un cadre préservé de promenades, de loisirs et de découverte du patrimoine naturel. Ces sites constitués de différents milieux naturels (zones humides, pelouses, coteaux boisés,...) sont également indispensables car ils forment des réservoirs de biodiversité et accueillent ainsi de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables.

Afin de protéger et mettre en valeur ces espaces naturels, le Département des Yvelines s'est rendu propriétaire de 71 sites, dont le site du Parc du Peuple de l'herbe réalisé par le Conseil général des Yvelines et la Communauté d'Agglomération 2 Rives de Seine (CA2RS) en partenariat avec la commune de Carrières-sous-Poissy.

Ce site de 113 hectares est l'un des éco-projets les plus importants du Département avec l'aménagement d'un parc récréatif et paysager sur la thématique des insectes. Anciennement dédié à l'exploitation agricole et à l'extraction de granulats, il tend à s'enfricher et se referme peu à peu. Afin de garantir la pérennité de ses caractéristiques patrimoniales, des travaux de revalorisation ainsi que des aménagements légers sont réalisés entre 2012 et 2016. Le Parc bénéficie également d'une gestion durable et différenciée.

Le Parc du Peuple de l'herbe recensé en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) est composé de divers milieux naturels. Des friches denses d'aspect prairial dominent. Des friches ouvertes et rases sont également nombreuses dans le secteur ouest du Parc. L'espace naturel est aussi constitué de zones humides, dont les étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme, et d'une ripisylve en bord de Seine. Cette mosaïque d'habitats, véritable réservoir de biodiversité, accueille un cortège d'espèces faunistiques et floristiques remarquables et protégées dans le domaine de l'avifaune (oiseaux), l'entomofaune (insectes), l'herpétofaune (reptiles et batraciens), et la chiroptérofaune (chiroptères).

Les grands principes d'aménagement du Parc mettent en évidence trois secteurs géographiques (cf. plan p.6-7) :

- une épaisseur active et contemporaine aménagée au profit d'usages récréatifs, ludiques et pédagogiques, considérée comme l'espace de transition entre la ville et les milieux naturels : «la bande active»,
- l'espace naturel : zone de contact entre la bande active et la berge de Seine. Ce milieu fait l'objet d'actions d'aménagement et de valorisation,
- une zone de contact entre l'espace naturel du Parc et la Seine : la berge. Cet espace le long du fleuve propose une continuité de promenade sur 2,8 km. Une grève alluviale a également été créée afin d'offrir une transition écologique progressive entre les milieux aquatiques et terrestres.

Les partenaires du projet souhaitent concilier la préservation de cette biodiversité avec l'accueil du public sur le Parc grâce à des espaces de calme pour la faune et la flore, une gestion raisonnée et des animations d'éducation à l'environnement pour le grand public.

Le Guide des bonnes pratiques a été élaboré à l'attention des gestionnaires du Parc. Il s'inscrit dans le plan de gestion adopté par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine le 16 décembre 2013 et par le Conseil général des Yvelines, le 20 décembre 2013.

2. Objectifs



2.1. Les objectifs du guide des bonnes pratiques

• Donner des outils de gestion pour le Parc du Peuple de l'herbe.

Les outils donnés dans ce guide des bonnes pratiques permettent aux équipes en charge de l'entretien du Parc de trouver une description synthétique des objectifs, des actions de gestion ainsi que des périodes et fréquences d'interventions.

Il est composé de quatre grandes parties réparties dans des tableaux selon les 4 saisons :

- L'entretien de l'espace naturel
- L'entretien de la bande active
- Les suivis écologiques
- La lutte contre les espèces invasives.

Chaque action est associée à une fiche détaillant la période et la fréquence d'intervention, la description de l'action ainsi que ses objectifs, la gestion des déchets et les actions à ne pas réaliser.

Sensibiliser à la préservation des qualités paysagères, écologiques et récréatives du site.

Ce guide permet de sensibiliser les lecteurs à la préservation de la biodiversité sur le Parc, notamment en protégeant les espèces floristiques et faunistiques remarquables : la Renoncule à petites fleurs, la Cardamine impatiente, la Grande Cuscute, le Lézard des murailles, l'Epervier d'Europe, la Mante religieuse, ... présentes sur le site.

La lutte contre les espèces invasives (Renouée du Japon, Jussie, Ailante, Galéga,...) ainsi que le tri par type de déchets sont également des sujets environnementaux très importants.





2.2. Les objectifs de gestion sur le Parc

 Sensibiliser à l'importance d'une gestion différenciée et durable sur l'Espace Naturel Sensible.

La gestion différenciée constitue un compromis entre la gestion relativement stricte et contrainte des espaces verts et la gestion naturaliste des espaces naturels, orientée vers une protection du milieu naturel. Son but est de faire du Parc un milieu favorable à la biodiversité et d'orienter les pratiques vers un respect et une préservation des milieux naturels.

La gestion différenciée du Parc répond à 4 objectifs :

Les objectifs environnementaux :

- Protéger les espèces faunistiques et floristiques remarquables présentes sur le site,
- Enrichir la biodiversité,
- Valoriser la gestion différenciée des zones préservées et fréquentées par le public : fauchage ou broyage tardif,
- Limiter les pollutions : intrants phytosanitaires, pesticides/ insecticides/ herbicides/ fongicides grâce au « zéro-phyto »,
- Gérer les ressources naturelles : valorisation des déchets verts, du bois, économie de la ressource en eau.

Les objectifs culturels :

- Valoriser l'identité du paysage de la Seine et de la Boucle dite de Chanteloup,
- Mettre en valeur le Parc du Peuple de l'herbe comme un site patrimonial,
- Diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinage grâce aux jardins familiaux.

Les objectifs sociaux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition ce Parc récréatif et paysager, espace de nature et de détente,
- Sensibiliser le grand public à l'environnement.

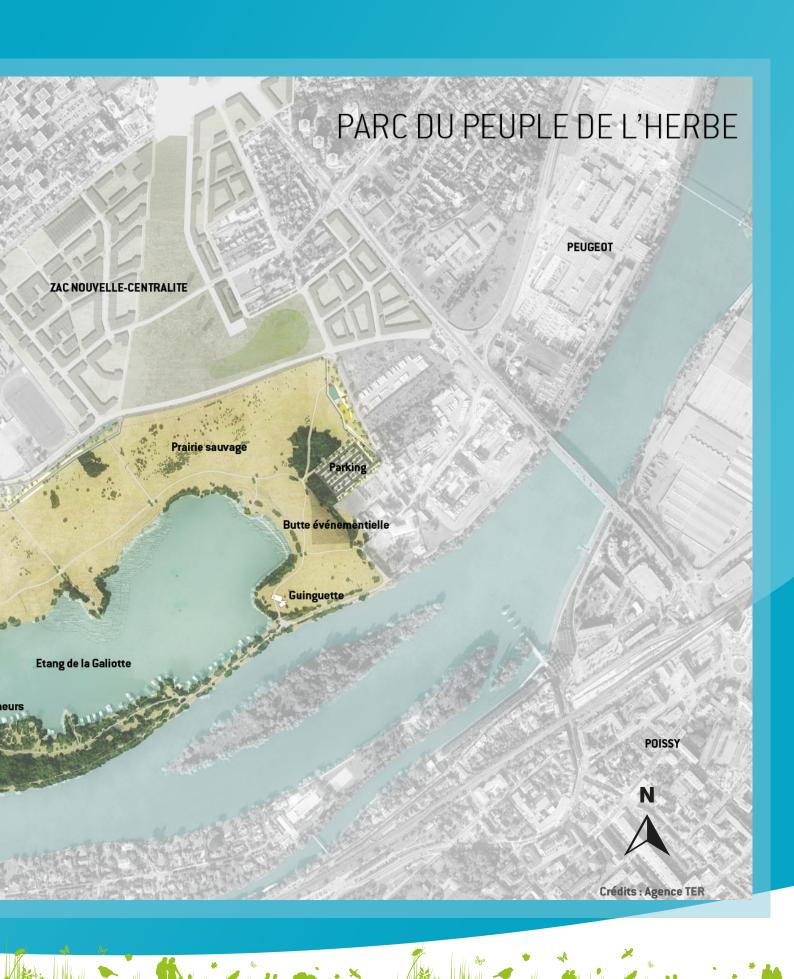
Les objectifs économiques :

- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Maîtriser les temps de gestion et adapter le matériel (faucheuse, broyeur,...).

3. Plan général









Actions suivies par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine



4.1 Les plans



L'espace naturel



4.2. Les tableaux trimestriels

Entretien de l'espace naturel

PARC DU PEUPLE de L'HERBE

JANVIER - FÉVRIER - MARS

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
on des s verts	Entretien des arbustes et des protections anti-lapins	Mosaïque de milieux naturelsIle pique-niqueArchipel boisé	1 fois tous les 3 ans Période : décembre à mars	1
Gestion des espaces vert	Entretien des arbres et vérification du tuteurage	Mosaïque de milieux naturels Ile pique-nique	1 fois tous les 5 ans Période : décembre à mars	2
	Rajeunissements localisés des milieux pionniers secs et humides	 Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale Réseau de mares et dépressions Friche herbacée à arbustive 	1 fois tous les 5 ans à partir de 2019 Période : octobre à mars	3
	Nettoyage des banquettes hélophytiques et des plages piscicoles	 Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale Réseau de mares et dépressions 	2 fois par an pendant 5 ans à partir de 2015 Période : octobre à mars	4
	Nettoyage des radeaux à Sternes	Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme	1 fois tous les 2 ans Période : août à février	5
S	Entretien des tours à hirondelles	Friche herbacée à arbustive	1 fois tous les 2 ans à partir de 2019 Période : décembre à mars	6
ux nature	Entretien des nichoirs	Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme	1 fois tous les 2 ans à partir de 2018 ou 2019 Période : décembre à mars	7
Gestion des milieux naturels	Arrachage manuel des ligneux et des espèces indésirables	 Réseau de mares et dépressions Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale 	 1 fois tous les 2 ans à partir de 2017 1 fois tous les 2 ans à partir de 2019 Période : octobre à mars 	8
	 Fauchage ou broyage annuel tardif des prairies humides avec exportation Broyage tardif des friches herbacées à arbustives avec exportation en rotation sur 4 ans 	 Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale Réseau de mares et dépressions 	1 fois par an pendant 5 ans à partir de 2015 Période : octobre à mars	9
	Tailles de formation et retrait des grillages de protection des jeunes ligneux	 Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale Ripisylve Est et Ouest Bosquets 	1 fois tous les 5 ans à partir de 2019 Période : novembre à mars	10
	Coupes sélectives d'arbres et mises en sécurité des boisements et alignements	Étang de La Galiotte Ripisylve Est et Ouest	1 fois en 2019 Période : octobre à mars	11



JANVIER - FÉVRIER - MARS

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
la signalétique	Entretien : - des chemins surélevés en bois - des pontons de pêche en bois - des pontons d'observation en bois	 Chemin de la bande active Chemin du bord de Seine Chemin transversal bande active/Seine Sentier de découverte de l'étang de La Galiotte 	1 fois par anPériode : mars à juin	12
Gestion du mobilier et de l	Entretien de la signalétique	Sur l'ensemble du Parc	 1 fois par an : Nettoyage 1 fois tous les 3 ans : Lasurage 1 fois tous les 5 ans : Pose de supports informatifs Période : mars à juin	13
Ğ	Ramassage des déchets	L'ensemble du Parc	1 fois par semaine Période : toute l'année	14



AVRIL - MAI - JUIN

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Gestion des espaces verts	Entretien des prairies	Zone évènementielle Ile pique-nique	1 fois tous les 2 mois Période : avril à octobre	15
Gestion des milieux naturels	Plantation de regarnissage des formations hélophytiques	 Étang de La Galiotte Grève alluviale Étang de la Vieille Ferme 	 1 fois tous les 2 ans à partir de 2017 1 fois par an à partir de 2018 Période : mai à juin 	16
Gestion des cheminements	Entretien des chemins herbacés	 Chemin transversal bande active/étang de La Galiotte Chemin transversal bande active/guinguette Sentier de découverte de l'étang de La Galiotte 	3 fois par an Mois : mai, juillet et septembre	17
signalétique	Entretien : - des chemins surélevés en bois - des pontons de pêche en bois - des pontons d'observation en bois	 Chemin de la bande active Chemin du bord de Seine Chemin transversal bande active/Seine Sentier de découverte de l'étang de La Galiotte 	1 fois par anPériode : mars à juin	12
Gestion du mobilier et de la s	Entretien de la signalétique	Sur l'ensemble du Parc	 1 fois par an: Nettoyage 1 fois tous les 3 ans: Lasurage 1 fois tous les 5 ans: Pose de supports informatifs Période: mars à juin	13
Gestion d	Ramassage des déchets	L'ensemble du Parc	1 fois par semaine Période : toute l'année	14

Entretien de l'espace naturel



AVRIL - MAI - JUIN

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
pédagogiques	Débroussaillage des bandes buissonnantes des jardins de Phytoremédiation	Jardins <i>ex-situ</i> agroforestiers en milieu acide	2 fois par an Période : juin à décembre	18
ion des équipements	Tailles en rotation des saules des jardins de Phytoremédiation	 Jardins ex-situ agroforestiers en milieu acide Jardins in-situ agroforestiers associés à la luzerne 	1 fois par an Période : juin à septembre	19
Gestion	Fauche des bandes herbacées des jardins de Phytoremédiation	 Jardins ex-situ de la prairie métallicole à Brassicacea Jardins in-situ agroforestiers associés à la luzerne 	2 fois par an Période : juin à décembre	20



JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
n des s verts	Entretien des prairies	Zone évènementielle Ile pique-nique	1 fois tous les 2 mois Période : avril à octobre	15
Gestion des espaces verts	Entretien des prairies par fauche annuelle	Mosaïque de milieux naturels Archipel boisé	1 fois par an Mois : septembre	15
x naturels	Nettoyage des radeaux végétalisés et regarnissage	Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme	1 fois par an Période : août à septembre	21
Gestion des milieux naturels	Nettoyage des radeaux à Sternes	Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme	1 fois tous les 2 ans Période : août à février	5
Gesti	Entretien des gîtes à chauves-souris	Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme	1 fois tous les 2 ans à partir de 2018 ou 2019 Période : août	7
Gestion des cheminements	Entretien des chemins herbacés	 Chemin transversal bande active/étang de La Galiotte Chemin transversal bande active/guinguette Sentier de découverte de l'étang de La Galiotte 	3 fois par an Mois : mai, juillet et septembre	17
estion du mobilier et de la signalétique	Entretien : - des pontons de pêche en bois - des pontons d'observation en bois	 Chemin de la bande active Chemin du bord de Seine Chemin transversal bande active/Seine Sentier de découverte de l'étang de La Galiotte 	4 fois par an Période : septembre à décembre	12
Gestion de la s	Ramassage des déchets	L'ensemble du Parc	1 fois par semaine Période : toute l'année	14
ements	Débroussaillage des bandes buissonnantes des jardins de Phytoremédiation	Jardins <i>ex-situ</i> agroforestiers en milieu acide	2 fois par an Période : juin à décembre	18
Gestion des équipements pédagogiques	Tailles en rotation des saules des jardins de Phytoremédiation	 Jardins ex-situ agroforestiers en milieu acide Jardins in-situ agroforestiers associés à la luzerne 	1 fois par an Période : juin à septembre	19
Gestion pé	Fauche des bandes herbacées des jardins de Phytoremédiation	 Jardins ex-situ de la prairie métallicole à Brassicacea Jardins in-situ agroforestiers associés à la luzerne 	2 fois par an Période : juin à décembre	20



OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
espaces verts	Entretien des prairies	Zone évènementielle Ile pique-nique	1 fois tous les 2 mois Période : avril à octobre	15
	Entretien des arbustes et des protections anti-lapins	Mosaïque de milieux naturels Ile pique-nique Archipel boisé	1 fois tous les 3 ans Période : décembre à mars	1
Gestion des	Entretien des arbres et vérification du tuteurage	Mosaïque de milieux naturels Ile pique-nique	1 fois tous les 5 ans Période : décembre à mars	2
	Rajeunissements localisés des milieux pionniers secs et humides	 Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale Réseau de mares et dépressions Friche herbacée à arbustive 	1 fois tous les 5 ans à partir de 2019 Période : d'octobre à mars	3
	Nettoyage des banquettes hélophytiques et des plages piscicoles	 Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale Réseau de mares et dépressions 	2 fois par an pendant 5 ans à partir de 2015 Période : octobre à mars	4
aturels	Arrachage manuel des ligneux et des espèces indésirables	 Réseau de mares et dépression Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale 	 1 fois tous les 2 ans à partir de 2017 1 fois tous les 2 ans à partir de 2019 Période : octobre à mars 	8
n des milieux naturels	 Fauchage ou broyage annuel tardif des prairies humides avec exportation Broyage tardif des friches herbacées à arbustives avec exportation en rotation sur 4 ans 	 Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale Réseau de mares et dépressions 	1 fois par an pendant 5 ans à partir de 2015 Période : octobre à mars	9
Gestion	Tailles de formation et retrait des grillages de protection des jeunes ligneux	 Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme Grève alluviale Ripisylve Est et Ouest Bosquets 	1 fois tous les 5 ans à partir de 2019 Période : novembre à mars	10
	Coupes sélectives d'arbres et mises en sécurité des boisements et alignements	Étang de La Galiotte Ripisylve Est et Ouest	1 fois en 2019 Période : octobre à mars	11
	Entretien de la tour à hirondelles	Friche herbacée à arbustive	1 fois tous les 2 ans à partir de 2019 Période : décembre à mars	6
	Entretien des nichoirs	Étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme	1 fois tous les 2 ans à partir de 2018 ou 2019 Période : décembre à mars	7



OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
ion du mobilier et la signalétique	Entretien : - des pontons de pêche en bois - des pontons d'observation en bois	 Chemin de la bande active Chemin du bord de Seine Chemin transversal bande active/Seine Sentier de découverte de l'étang de La Galiotte 	 4 fois par an Période : septembre à décembre 	12
Gestion de la	Ramassage des déchets	L'ensemble du Parc	1 fois par semaine Période : toute l'année	14
équipements ogiques	Débroussaillage des bandes buissonnantes des jardins de Phytoremédiation	Jardins <i>ex-situ</i> agroforestiers en milieu acide	2 fois par an Période : juin à décembre	18
Gestion des équiper pédagogiques	Fauche des bandes herbacées des jardins de Phytoremédiation	 Jardins ex-situ de la prairie métallicole à Brassicacea Jardins in-situ agroforestiers associés à la luzerne 	2 fois par an Période : juin à décembre	20



Actions suivies par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine



5.1 Les plans



La bande active

Les différentes bandes actives



5.2. Les tableaux trimestriels

Entretien de la bande active



JANVIER - FÉVRIER - MARS

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
	Entretien des pelouses avec ou sans dalles	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois par mois Période : octobre à mars	22
espaces verts	Entretien des arbustes et des protections anti-lapin	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois tous les 3 ans Période : décembre à mars	1
Gestion des espaces	Entretien des arbres et vérification du tuteurage	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois tous les 5 ans Période : décembre à mars	2
	Entretien des mares pédagogiques	Bande active pédagogique	 1 fois par an : Faucardage 1 fois tous les 5 ans : Curage 1 fois en 2017 et 2019 : Arrachage manuel Période : décembre à mars 	23
e la	Entretien du mobilier et des équipements divers en bois	Sur l'ensemble du Parc	1 fois tous les 3 ans Période : mars à juin	24
Gestion du mobilier et de signalétique	Entretien de la signalétique	Sur l'ensemble du Parc	 1 fois par an : Nettoyage 1 fois tous les 3 ans : Lasurage 1 fois tous les 5 ans : Pose de supports informatifs Période : mars à juin 	13
Ges	Ramassage des déchets	L'ensemble du Parc	1 fois par semaine Période : toute l'année	14
Gestion des chemins et aires revêtues	Entretien : - des chemins en enrobé et en béton - des aires de sport en enrobé - des aires de jeux au sol souple	 Piste cyclable Rampe d'accès de la bande active jardinée Bande active pédagogique Bande active urbaine Bande active du quotidien Bande active de la Reine Blanche 	 1 fois par an Période: mars à juin ou juin à septembre 4 fois par an Mois: mars, juin, septembre, octobre 4 fois par an Périodes: septembre à décembre 	25



JANVIER - FÉVRIER - MARS

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Gestion des chemins et aires revêtues	Entretien : - des places de stationnement en graviers stabilisés - des chemins et aires en grave et stabilisé	 Parking de La Galiotte Bande active du quotidien Bande active jardinée 	 4 fois par an Mois: mars, juin, septembre, octobre 1 fois par an Période: mars à juin 4 fois par an Période: septembre à décembre 	26
	Suivi des équipements des aires de jeux	Bande active Reine Blanche	1 fois par an4 fois par anPériode : indifférente	27
	Suivi des équipements du parcours sportif	Chemin du bord de Seine	1 fois par an4 fois par anPériode : indifférente	28
Sécurité	Suivi des équipements d'éclairage	 Bande active de la Reine Blanche Bande active urbaine Bande active jardinée Bande active du quotidien 	4 fois par an Période : au changement de saison	29
	Suivi du mobilierSuivi des jardins familiauxSuivi de l'accès au Parc	Bande active du quotidien Jardins familiaux Accès au Parc	1 fois par an Période : indifférente	30
	Balisage des cheminements	L'ensemble du Parc	5 fois par an Période : mars à juin	31



AVRIL - MAI - JUIN

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
es espaces verts	Entretien des pelouses avec ou sans dalles	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois par mois Période : octobre à mars	22
Gestion des	Entretien des prairies	Bande active contemplative Bande active pédagogique	1 fois tous les 2 mois Période : avril à octobre	15
la	Entretien du mobilier et des équipements divers en bois	Sur l'ensemble du Parc	1 fois tou <mark>s les 3 ans Période : mars à juin</mark>	24
Gestion du mobilier et de signalétique	Entretien de la signalétique	Sur l'ensemble du Parc	 1 fois par an: Nettoyage 1 fois tous les 3 ans: Lasurage 1 fois tous les 5 ans: Pose de supports informatifs Période: mars à juin	13
Ö	Ramassage des déchets	L'ensemble du Parc	1 fois par semaine Période : toute l'année	14
nins et aires revêtues	Entretien : - des chemins en enrobé et en béton - des aires de sport en enrobé - des aires de jeux au sol souple	 Piste cyclable Rampe d'accès de la bande active jardinée Bande active pédagogique Bande active urbaine Bande active du quotidien Bande active de la Reine Blanche 	 1 fois par an Période: mars à juin ou juin à septembre 4 fois par an Mois: mars, juin, septembre, octobre 4 fois par an Périodes: septembre à décembre 	25
Gestion des chem	Entretien : - des places de stationnement en graviers stabilisés - des chemins et aires en grave et stabilisé	Parking de La Galiotte Bande active du quotidien Bande active jardinée	 4 fois par an Mois: mars, juin, septembre, octobre 1 fois par an Période: mars à juin 4 fois par an Période: septembre à décembre 	26



AVRIL - MAI - JUIN

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
	Suivi des équipements des aires de jeux	Bande active Reine Blanche	1 fois par an4 fois par anPériode : indifférente	27
	Suivi des équipements du parcours sportif	Chemin du bord de Seine	1 fois par an4 fois par anPériode : indifférente	28
Sécurité	Suivi des équipements d'éclairage	 Bande active de la Reine Blanche Bande active urbaine Bande active jardinée Bande active du quotidien 	4 fois par an Période : au changement de saison	29
	Suivi du mobilierSuivi des jardins familiauxSuivi de l'accès au Parc	Bande active du quotidienJardins familiauxAccès au Parc	1 fois par an Période : indifférente	30
	Balisage des cheminements	L'ensemble du Parc	5 fois par an Période : mars à juin	31



JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
	Entretien des pelouses avec ou sans dalles	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois par mois Période : octobre à mars	22
espaces verts	Entretien des prairies	Bande active contemplativeBande active pédagogique	1 fois tous les 2 mois Période : avril à octobre	15
Gestion des espace	Entretien des prairies par fauche annuelle	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois par an Mois de septembre	15
	Entretien des noues	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois par an Période : septembre à décembre	32
obilier et létique	Ramassage des déchets	L'ensemble du Parc	1 fois par semaine Période : toute l'année	14
Gestion du mobilier et de la signalétique	Entretien de la signalétique	Sentier de découverte de la grève alluviale Sentier de découverte des mares	2 fois par an Période : indifférente	13



JUILLET - AOUT - SEPTEMBRE

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
<i>y</i>	Entretien de tous les chemins revêtus	Piste cyclable Chemins de la bande active	2 fois par an Période : septembre à décembre	25
chemins et aires revêtues	Entretien : - des aires de sport en enrobé - des aires de jeux au sol souple	 Piste cyclable Rampe d'accès de la bande active jardinée Bande active pédagogique Bande active urbaine Bande active du quotidien Bande active de la Reine Blanche 	- 1 fois par an Période: mars à juin ou juin à septembre - 4 fois par an Mois: mars, juin, septembre, octobre - 4 fois par an Périodes: septembre à décembre	25
Gestion des	Entretien : - des places de stationnement en graviers stabilisés - des chemins et aires en grave et stabilisé	 Parking de La Galiotte Bande active du quotidien Bande active jardinée 	 4 fois par an Mois: mars, juin, septembre, octobre 1 fois par an Période: mars à juin 4 fois par an Période: septembre à décembre 	26
Sécurité	Suivi des équipements d'éclairage	 Bande active de la Reine Blanche Bande active urbaine Bande active jardinée Bande active du quotidien 	4 fois par an Période : au changement de saison	29



OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
	Entretien des pelouses avec ou sans dalles	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois par mois Période : octobre à mars	22
	Entretien des prairies	Bande active contemplative Bande active pédagogique	1 fois tous les 2 mois Période : avril à octobre	15
rerts	Entretien des noues	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois p <mark>ar an Période : septembre à décembre</mark>	32
Gestion des espaces verts	Entretien des arbustes et des protections anti-lapin	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois tous les 3 ans Période : décembre à mars	1
Gr	Entretien des arbres et vérification du tuteurage	 Bande active contemplative Bande active du quotidien Bande active pédagogique Bande active jardinée Bande active urbaine Bande active de la Centralité Bande active de la Reine Blanche 	1 fois tous les 5 ans Période : décembre à mars	2
	Entretien des mares pédagogiques	Bande active pédagogique	 1 fois par an : Faucardage 1 fois tous les 5 ans : Curage 1 fois en 2017 et 2019 : Arrachage manuel Période : décembre à mars	23
nobilier et alétique	Ramassage des déchets	L'ensemble du Parc	1 fois par semaine Période : toute l'année	14
Gestion du mobilier de la signalétique	Entretien de la signalétique	 Sentier de découverte de la grève alluviale Sentier de découverte des mares 	2 fois par an Période : indifférente	13



OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE

	Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
revêtues	Entretien de tous les chemins revêtus	Piste cyclable Chemins de la bande active	2 fois par an Période : septembre à décembre	25
chemins et aires	Entretien : — des aires de sport en enrobé — des aires de jeux au sol souple	 Piste cyclable Rampe d'accès de la bande active jardinée Bande active pédagogique Bande active urbaine Bande active du quotidien Bande active de la Reine Blanche 	- 1 fois par an Période: mars à juin ou juin à septembre - 4 fois par an Mois: mars, juin, septembre, octobre - 4 fois par an Périodes: septembre à décembre	25
Gestion des	Entretien : - des places de stationnement en graviers stabilisés - des chemins et aires en grave et stabilisé	 Parking de La Galiotte Bande active du quotidien Bande active jardinée 	 4 fois par an Mois: mars, juin, septembre, octobre 1 fois par an Période: mars à juin 4 fois par an Période: septembre à décembre 	26
Sécurité	Suivi des équipements d'éclairage	 Bande active de la Reine Blanche Bande active urbaine Bande active jardinée Bande active du quotidien 	4 fois par an Période : au changement de saison	29

Les suivis écologiques

Actions suivies par le Conseil général des Yvelines



6.1. Les tableaux trimestriels

Suivis écologiques





Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Suivi faunistique et floristique	Sur l'ensemble du Parc	Sur 1 an Période : janvier à décembre	33

MARS à SEPTEMBRE

Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Suivi des espèces invasives	Sur l'ensemble du Parc	Tous les ans pendant 5 ans puis fréquence à adapter suite au bilan Période : mars à septembre	34
Suivi de la qualité de l'eau et des sédiments	 Étangs de La Galiotte Étang de la Vieille Ferme Grève alluviale 	 1 fois par an après travaux : IBGN, analyses des sédiments et des micropolluants 3 fois par an après travaux : analyses phytoplancton 4 fois par an après travaux : analyses de l'eau Période : mars à septembre	35

MARS à JUIN et SEPTEMBRE à DÉCEMBRE

Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Suivi géochimique et adaptation du protocole de gestion	 Jardin agroforestier associé à la luzerne Jardin de prairie métallicole à Brassicacea Jardin agroforestier en milieu acide 	2 compagnes par an Périodes : mars à juin et septembre à décembre	36

SEPTEMBRE à NOVEMBRE

Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Suivi des aménagements	Sur l'ensemble du Parc	5 fois par an Période : septembre à novembre	37

La lutte contre les espèces invasives

Actions suivies par le Conseil général des Yvelines



7.1. Les tableaux trimestriels

Lutte contre les espèces invasives



AVRIL à OCTOBRE

Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Coupe de la Renouée du Japon	Friche herbacée à arbustive	1 fois par an Période : avril à octobre	38

JUILLET - AOUT

Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Arrachage de la Jussie	 Étang de La Galiotte Étang de la Vieille Ferme Grève alluviale 	1 fois par an Période : juillet à août	39

DÉCEMBRE à MARS

Type d'opération	Lieux concernés	Fréquence d'intervention	Fiche N°
Lutte contre les autres espèces invasives : Ailante, Galéga	 Ripisylve partie Est et Ouest Bosquets Friche herbacée à arbustive 	1 fois par an Période : décembre à mars	40

Les fiches actions

Fiches $n^{\circ}1$ à 32 : actions suivies par la CA2RS Fiches $n^{\circ}33$ à 40 : actions suivies par le CG78



Entretien des arbustes et des protections anti-lapins

1

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Décembre à mars
Fréquence	1 fois tous les 3 ans
Intervention à réaliser	 Tailler Broyer les déchets de taille et les utiliser comme paillage dans les massifs sur 1/3 de la surface Entretien des protections anti-lapins : à faire dès qu'endommagées
Pourquoi cette action ?	 Assurer un bon développement des ligneux et maintenir leur taille à une certaine hauteur Entretenir les protections anti-lapins afin de prévenir les dommages causés par les lapins

Protections anti-lapins



Gestion des déchets

- Les rémanents sont broyés et utilisés comme paillage dans les massifs.
- Les protections anti-lapins endommagées sont évacuées en décharge.

Paillage



A ne pas faire

- Tailler les arbustes hors de la période d'intervention,
- Tailler les arbustes plus d'une fois tous les 3 ans,
- Laisser les protections antilapin endommagées.



Entretien des arbustes et vérification du tuteurage

2

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Décembre à mars
Fréquence	1 fois tous les 5 ans
Intervention à réaliser	 Taille légère et régulière tous les 5 ans Broyage des déchets de taille et utilisation comme paillage dans les massifs ou en bois de chauffage Entrietien du tuteurage : à faire dès qu'endommagé et enlèvement au bout de 5 ans
Pourquoi cette action ?	Maintenir la couronne des arbres dans un volume raisonnable et conciliable avec le mobilier urbain et bâti

Gestion des déchets

- Les rémanents sont broyés et utilisés comme paillage dans les massifs ou en bois de chauffage.
- Les tuteurages sont évacués en décharge au bout de 5 ans.

A ne pas faire

- Tailles précoces (hors de la période d'intervention),
- Tailler plus de 30 % du volume initial du houppier,
- Couper plus d'un tiers de la longueur d'une branche,
- Tailles excessives et sévères.

3

Rajeunissements localisés des milieux pionniers secs et humides

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Octobre à mars
Fréquence	1 fois tous les 5 ans à partir de 2019
Intervention à réaliser	Rajeunissement du sol par le passage d'un engin agricole muni d'une herse ou d'un rotavator
Pourquoi cette action?	Maintenir les milieux pionniers secs et humides Favoriser les insectes et les plantes qui leurs sont associés

Espèces présentent sur ces milieux



Criquet gaulois



Renoncule à petites fleurs

Gestion des déchets

• Pas de déchets particuliers

A ne pas faire

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Intervenir plus d'une fois tous les 5 ans.

Nettoyage des banquettes hélophytiques et des plages piscicoles

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Octobre à mars
Fréquence		2 fois par an à partir de 2015
Intervention à réaliser	•	Enlèvement des déchets flottants Enlèvement des embâcles Arrachage des ligneux Arrachage des plantes invasives Évacuation des déchets
Pourquoi cette action ?	•	Assurer le bon développement des formations hélophytiques plantées Lutter contre le développement de ligneux et d'autres espèces invasives Limiter les déchets



Banquette hélophytique

Gestion des déchets

 Les rémanents et autres déchets sont exportés vers une plateforme de compostage.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Laisser les déchets flottants et les rémanents sur le site.



Nettoyage des radeaux à Sternes

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Août à février
Fréquence	1 fois tous les 2 ans (avant le mois de mars) après la période de confortement des travaux : à partir de 2017/2018 sur l'étang de La Galiotte et 2019 sur l'étang de la Vieille Ferme
Intervention à réaliser	Arrachage de la végétation ayant poussé sur le radeau Nettoyage des déjections des oiseaux Évacuation des déchets
Pourquoi cette action?	Maintenir les radeaux propices à la nidification de la Sterne Conserver un bon état sanitaire



Radeau à Sternes sur l'étang de La Galiotte

Gestion des déchets

• Les déchets sont évacués hors du Parc.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Intervenir en période de nidification.



Entretien des tours à hirondelles

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Décembre à mars
Fréquence		1 fois tous les 2 ans à partir de 2019
Intervention à réaliser		Démonter et déparasiter les nids à l'aide d'une brosse Évacuer les déchets
Pourquoi cette action ?	•	Offrir un véritable site de nidification aux hirondelles Assurer la capacité d'accueil de la tour à hirondelles Conserver un bon état sanitaire

Hirondelles pouvant être observées dans la tour





Hirondelle rustique



Tour à hirondelles

Gestion des déchets

• Les déchets sont évacués hors du Parc.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Intervenir en période de nidification,
- Laisser les déchets sur le site.

Entretien des nichoirs et des gîtes à chauves-souris

7

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Décembre à mars : Nichoirs Août : Gîtes à chauves-souris	
Fréquence	1 fois tous les 2 ans à partir de 2018 ou 2019	
Intervention à réaliser	Nettoyage de l'intérieur des nichoirs et gîtes Évacuation des déchets	
Pourquoi cette action ?	Pallier le manque de cavités naturelles Assurer la capacité d'accueil de l'avifaune nicheuse et des chiroptères Favoriser les gîtes de reproduction et d'hibernation pour les chauves-souris Conserver un bon état sanitaire	

A ne pas faire

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Intervenir en période de nidification,
- Laisser les déchets sur le site.

Gestion des déchets

 Les déchets sont évacués hors du Parc.



Arrachage manuel des ligneux et des espèces indésirables

8

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Octobre à mars
Fréquence	1 fois tous les 2 ans à partir de 2017 : réseau de mares et dépressions 1 fois tous les 2 ans à partir de 2019 : étangs et grève alluviale
	Arrachage manuel des jeunes ligneux Évacuation des déchets
Pourquoi cette action ?	Limiter le développement des ligneux (saules principalement) Éviter la propagation d'espèces invasives (Renouée du Japon, Ailante, Jussie)

A ne pas faire

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Laisser les rémanents sur le site.

Gestion des déchets

 Les rémanents sont exportés vers une plateforme de compostage.



Fauchage ou broyage tardif avec exportation

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine



Période d'intervention	Octobre à mars
Fréquence	1 fois par an pendant 5 ans à partir de 2015
Intervention à réaliser	 Fauchage ou broyage tardif de manière centrifuge afin de préserver autant que possible l'entomofaune Fauchage sur 25 % de la surface totale afin de créer des zones refuge pour la faune Broyage et exportation des produits de coupe
Pourquoi cette action ?	 Maintenir les milieux ouverts Favoriser les espèces prairiales Préserver la biodiversité en créant des zones refuges

Espèces faunistiques appréciant les zones refuges



Abeille solitaire



Fauvette grisette



Decticelle bariolée

Gestion des déchets

 Les produits de coupes sont exportés vers une plateforme de compostage.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Faucher toute la surface en une intervention.
- Laisser les déchets verts sur le site.

Tailles de formation et retrait des grillages de protection des jeunes ligneux



Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Octobre à mars
Fréquence		1 fois tous les 5 ans à partir de 2019
Intervention à réaliser	•	Taille de formation pour permettre une bonne aération et un ensoleillement maximal des jeunes ligneux Recépage des jeunes sujets : taille de régénération Retrait des grillages de protection Mise en décharge des déchets
Pourquoi cette action?	•	Assurer la bonne croissance des ligneux plantés Sculpter la silhouette future de l'arbre en supprimant certaines parties Assurer une bonne intégration paysagère



Grillages de protection des jeunes ligneux

Gestion des déchets

• Les rémanents et les grillages de protection sont exportés en décharge.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Tailler trop sévèrement les jeunes ligneux,
- Laisser les déchets sur le site.

Coupes sélectives d'arbres et mises en sécurité



Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Octobre à mars
Fréquence	1 fois en 2019, puis surveillance et intervention quand nécessaire
Intervention à réaliser	 Coupes sélectives d'arbres Coupes d'éclaircie Coupes ou élagages d'arbres dangereux Annelages pour dépérissement sur pied Évacuation des déchets Conservation des arbres morts ou sénescents afin de constituer des perchoirs utiles aux oiseaux pour le repos ou la chasse
Pourquoi cette action	 Assurer une bonne intégration paysagère Éviter tout risque d'accident Favoriser la biodiversité par la sélection de la végétation

A ne pas faire

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Couper des arbres non dangereux et ne nécessitant pas d'éclaircie,
- Laisser les rémanents sur le site.

Gestion des déchets

 Les rémanents sont exportés vers une plateforme de compostage.





Entretien des pontons en bois

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Mars à juin : entretien des chemins surélevés en bois Période d'intervention Mars à juin et septembre à décembre : entretien des pontons de pêche et d'observation en bois 1 fois par an : nettoyage haute pression des chemins surélevés en bois et des pontons de pêche et d'observation Fréquence 4 fois par an : ramassage/ soufflage des feuilles mortes des Intervention à réaliser pontons de pêche et d'observation en bois Évacuation des déchets Accueillir le public Permettre un accès aux zones humides Pourquoi cette action? S'assurer de la planéité du revêtement pour le passage des personnes à mobilité réduite



Gestion des déchets

 Tous les types de déchets sont évacués hors du Parc.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Laisser les déchets polluants (sacs plastiques, bouteilles, ...) sur le site.



Entretien de la signalétique

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Mars à juin
Fréquence Intervention à réaliser	 1 fois par an : nettoyage de l'ensemble des panneaux 1 fois tous les 3 ans : lasurage des éléments en bois 1 fois tous les 5 ans : fabrication des supports informatifs et pose en cas de dégradation
Pourquoi cette action ?	 Accueillir le public Entretenir et mettre à jour les informations des panneaux Maintenir la lisibilité de la signalétique



Panneau informatif

Gestion des déchets

• Tous les types de déchets sont évacués hors du Parc.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Laisser les déchets polluants (sacs plastiques, bouteilles, ...) sur le site.





Ramassage des déchets

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Toute l'année
Fréquence		1 fois par semaine minimum
Intervention à réaliser	•	Vider les corbeilles de tri et ramasser les déchets sur le Parc Adapter la fréquence de vidage des poubelles selon les secteurs (lieux très fréquentés, accessible aux animaux,) Effectuer de préférence le vidage des corbeilles en fin de journée ou très tôt le matin Évacuation des déchets
Pourquoi cette action?	•	Maintenir le site en état de propreté

semaine,

Intervenir moins d'une fois par semaine,
Laisser les déchets polluants

A ne pas faire

 Laisser les déchets polluants (sacs plastiques, bouteilles, ...) sur le site.

Gestion des déchets

 Tous les types de déchets sont évacués hors du Parc.





Entretien des prairies

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Avril à octobre : entretien des prairies Contembre (estabre : entretien des prairies per fauebe enquelle
	 Septembre/octobre : entretien des prairies par fauche annuelle
Fréquence	 1 fois tous les 2 mois : entretien des prairies
	1 fois par an : entretien des prairies par fauche annuelle
	Effectuer une fauche centrifuge afin de permettre la fuite des
	animaux
	 Faucher au minimum à 10 cm du sol afin d'éviter de détruire la
Intervention à réaliser	faune et permettre une meilleure durabilité des zones herbacées
	 Exporter les produits de coupe vers une plateforme de
	compostage afin d'éviter le développement des plantes
	nitrophiles et favoriser les plantes annuelles
	Lutter contre la colonisation des ligneux
Pourquoi cette action?	Maintenir un milieu herbacé favorable à l'entomofaune
	Créer des zones refuge pour la faune



Prairie fleurie sur la préfiguration

Gestion des déchets

 Les déchets sont exportés vers une plateforme de compostage.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Faucher toute la surface en une seule intervention,
- Faucher à moins de 10 cm de hauteur,
- Laisser la matière organique sur le site.

Plantations de regarnissage des formations hélophytiques

16

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Mai à juin
Fréquence	 À partir de 2017,1 fois tous les 2 ans : Étang de La Galiotte et la grève alluviale À partir de 2018 : Étang de la Vieille Ferme
Intervention à réaliser	 Plantations d'hélophytes dans les manques Adapter les espèces végétales aux milieux (profondeur de l'eau, nature du sol, pente de la berge) Évacuation des déchets
Pourquoi cette action ?	 Ralentir le phénomène d'érosion en pied de berges des zones humides Faire découvrir au public les plantes hélophytes et leurs caractéristiques Permettre l'épuration des étangs et de la grève alluviale grâce à ces plantes Assurer une bonne couverture végétale des berges



Scirpe maritime

Gestion des déchets

• Les déchets sont évacués hors du Parc.



Butome en ombelles

- Laisser les déchets sur le site,
- Intervenir hors des périodes imposées,
- Planter des hélophytes non adaptées aux milieux.



Entretien des chemins herbacés

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Mai, juillet et septembre
Fréquence	3 fois par an
Intervention à réaliser	 Tondre ou faucher à plus de 10 cm de haut Créer des allées en tondant des linéaires afin de guider facilement le public Broyer les produits de coupe
Pourquoi cette action ?	 Accueillir le public en respectant les zones de calme Permettre l'accessibilité du public au site pour des promenades découvertes



Chemin herbacé en gestion différenciée

Gestion des déchets

 Les produits de coupe sont broyés et maintenus sur place.

- Tondre ou faucher à moins de 10 cm de haut,
- Tondre ou faucher toute la surface en même temps,
- Intervenir hors des périodes imposées.

Gestion des équipements pédagogiques

Débrousaillage des bandes buissonnantes des jardins de phytoremédiation

18

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Juin à décembre
Fréquence	2 fois par an
Intervention à réaliser	 Débroussaillage manuel à la faux ou à la débroussailleuse motorisée des bandes buissonnantes Hauteur de coupe obligatoirement supérieure à 30 cm Plantation de nouveaux plants pour compenser les affaiblissements et les pertes dans le temps Exportation des produits de coupe
Pourquoi cette action ?	Maintenir le fonctionnement des Jardins <i>ex-situ</i> agroforestiers en milieu acide dans des conditions optimales



Jardin de phytoremédiation sur la préfiguration

Gestion des déchets

 Les produits de coupe sont exportés vers une plateforme de compostage.

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées,
- Débroussailler à une hauteur inférieure à 30 cm.



Taille en rotation des saules des jardins de phytoremédiation

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Juin à septembre
Fréquence	1 fois par an
Intervention à réaliser	 Intervention à réaliser sur 1/3 de la surface par an Taille des saules avec engin motorisé à scie (pas de broyeur ni épareuse) Hauteur de coupe obligatoirement supérieure à 50 cm Plantation de nouveaux plants de ligneux s'il y a mortalité des plants existants Exportation des produits de coupe
Pourquoi cette action ?	 Maintenir le fonctionnement des jardins ex-situ agroforestiers en milieu acide et des jardins in-situ agroforestiers associés à la luzerne dans des conditions optimales



Saules utilisés pour la phytoremédiation d'un site

Gestion des déchets

 Les produits de coupe sont exportés vers une plateforme de compostage.

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées,
- Tailler les saules à une hauteur inférieure à 50 cm.



Fauche des bandes herbacées des jardins de phytoremédiation

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Juin à décembre
Fréquence	2 fois par an
Intervention à réaliser	 Fauche manuelle ou à la faux motorisée (pas de broyage ni mulching) de la prairie herbacée et des jardins de phytoremédiation Hauteur de coupe obligatoirement supérieure à 30 cm Réensemencement si la prairie perd de sa densité Récupération des déchets de fauche au rateau et évacuation hors du Parc
Pourquoi cette action ?	 Maintenir le fonctionnement des jardins ex-situ de la prairie métallicole à Brassicacea et des jardins in-situ associés à la luzerne dans des conditions optimales



Prairie herbacée

Gestion des déchets

• Les produits de coupe sont évacués hors du Parc.

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées,
- Faucher à une hauteur inférieure à 30 cm.

Nettoyage des radeaux végétalisés et regarnissage

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Août à septembre
Fréquence	1 fois par an
Intervention à réaliser	 Enlèvement et évacuation des déchets flottants (sacs, bouteilles,) accrochés aux radeaux Regarnissage avec des jeunes plants d'hélophytes adaptés aux milieux
Pourquoi cette action ?	 Préserver l'aire de nidification pour l'avifaune Assurer le maintien et le bon développement des radeaux végétalisés



Radeau végétalisé sur l'étang de La Galiotte

Gestion des déchets

• Les déchets sont évacués hors du Parc.

- Intervenir hors des périodes imposées,
- Intervenir en période de nidification,
- Laisser les déchets sur le site,
- Planter des hélophytes autres que celles déjà sélectionnées.



Entretien des pelouses avec ou sans dalles

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Mars à octobre
Fréquence		1 fois par mois
Intervention à réaliser	•	Tondre les pelouses avec ou sans dalles Ramasser la végétation tondue Exporter les déchets vers une plateforme de compostage
Pourquoi cette action ?	•	Accueillir le public tout en respectant la faune et la flore présentes sur le Parc



Pelouse avec dalles

Gestion des déchets

 Les déchets sont exportés vers une plateforme de compostage.

- Tondre plus d'une fois par mois,
- Laisser les produits de tonte sur le milieu.

Entretien des mares pédagogiques Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Décembre à mars
Fréquence	 1 fois par an : faucardage 1 fois tous les 5 ans : curage 1 fois en 2017 et 2019 : arrachage manuel des jeunes arbres
Intervention à réaliser	 Faucardage avec export des déchets Retrait des débris organiques déposés au fond de la mare Curage sur 40 % de la mare et sur 30 cm de profondeur Arrachage manuel des jeunes ligneux Exportation des résidus de végétaux et des boues
Pourquoi cette action ?	 Maintenir la mare à un bon équilibre faunistique et floristique Éclaircir localement la mare Limiter la progression de certaines plantes aquatiques Diminuer l'envasement en exportant la matière végétale

Espèces floristiques et faunistiques à préserver





Gestion des déchets

La matière végétale et les boues sont évacuées hors du Parc.

- Enlever toutes les plantes aquatiques,
- Intervenir hors des périodes imposées,
- Laisser les herbes aquatiques arrachées sur les bords de la mare.

Entretien du mobilier et des divers équipements en bois

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Mars à juin
Fréquence		1 fois tous les 3 ans
Intervention à réaliser	•	Lasurage du mobilier et des équipements en bois Nettoyage des actes de vandalisme (tags) si nécessaire et au cas par cas Évacuation et remplacement si nécessaire
Pourquoi cette action?	•	Maintenir le mobilier en état de propreté



Mobiliers en bois



Gestion des déchets

• Les déchets sont évacués hors du Parc.

A ne pas faire

• Laisser les déchets sur le site.

Entretien des chemins et aires de Jeux

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	 Mars à septembre : entretien des chemins en enrobé et en béton Mars, juin, septembre, octobre : entretien des aires de sport en enrobé Mars à juin et septembre à décembre : entretien des aires de jeux au sol souple
Fréquence Intervention à réaliser	 1 fois par an : nettoyage haute pression des chemins en enrobé et en béton et des aires de jeux au sol souple 4 fois par an : balayage/ ramassage des feuilles sur les aires de sport en enrobé et tous les chemins revêtus 4 fois par an : ramassage des feuilles sur les aires de jeux au sol souple Évacuation des déchets
Pourquoi cette action ?	 Accueillir le public Maintenir le lieu en état de propreté et de sécurité Éviter l'accumulation de matières organiques et la glissance S'assurer de la planéité du revêtement pour le passage des personnes à mobilité réduite



Gestion des déchets

• Les déchets sont évacués hors du Parc.

- Laisser les déchets sur le site,
- Ne pas intervenir suffisamment ce qui peut créer des conditions accidentogènes pour le public.

Entretien des places de parking, des chemins et des aires en grave et stabilisé

26

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	 Mars, juin, septembre, octobre : Entretien des places de parking en gravier stabilisé Mars à juin et septembre à décembre : Entretien des chemins et aires en grave et stabilisé
Fréquence Intervention à réaliser	 4 fois par an : Balayage/ ramassage des feuilles et recharge en gravillon si nécessaire des places de parking en gravier stabilisé 1 fois par an : désherbage des allées, des chemins et des aires en grave et stabilisé 4 fois par an : soufflage des feuilles sur les chemins et les aires en grave et stabilisé Évacuation des déchets
Pourquoi cette action ?	 Maintenir le lieu en état de propreté et de sécurité Éviter l'accumulation de matières organiques et la glissance



Parking de La Galiotte

Gestion des déchets

• Les déchets sont évacués hors du Parc.

- Laisser les déchets sur le site,
- Intervenir hors des périodes imposées.



Suivides équipements des aires de jeux

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Indifférente
Fréquence		1 fois par an : contrôle des fixations et de l'état des jeux 4 fois par an : visite d'inspection
Intervention à réaliser		Contrôle des fixations Visite d'inspection de l'état des panneaux indiquant les conditions de sécurité
Pourquoi cette action ?	•	Sécuriser le jeu des enfants



Exemple d'aire de ieux au sol souple

A ne pas faire

 Intervenir moins que la fréquence imposée.

Suivides équipements du parcours sportif

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Indifférente
Fréquence		1 fois par an : contrôle des fixations et de l'état du parcours sportif 4 fois par an : visite d'inspection
Intervention à réaliser		Contrôle des fixations Visite d'inspection de l'état des panneaux indiquant les conditions de sécurité
Pourquoi cette action ?	•	Sécuriser l'utilisation des équipements sportifs

A ne pas faire

• Intervenir moins que la fréquence imposée.

Suivides équipements d'éclairage Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	À chaque changement de saison
Fréquence	4 fois par an
Intervention à réaliser •	Contrôle de programmation
Pourquoi cette action?	Sécuriser les déplacements des promeneurs Assurer la tranquillité de la faune



A ne pas faire

Intervenir moins que la fréquence imposée.

Sulvidumobilier, des jardins familiaux et de l'accès au Parc

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Indifférente
Fréquence	1 fois par an
Intervention à réaliser	 Visite d'inspection de l'état du mobilier Visite d'inspection de l'état des clôtures et des cabanes Visite d'inspection de l'état des dispositifs d'accès au Parc
Pourquoi cette action ?	 Sécuriser l'accueil du public Sécuriser les jardins familiaux contre le vandalisme Sécuriser l'utilisation des abris de jardin Interdire ou contrôler l'accès des véhicules et engins à moteurs Vérifier que l'accès est possible pour les services de secours et d'entretien



Exemple de jardins familiaux

A ne pas faire

• Intervenir moins que la fréquence imposée.

Sulvidu balisage des cheminements

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention	Mars à juin
Fréquence	5 fois par an
Intervention à réaliser	Balisage du cheminement : mise en place de panonceaux et/ou marquage à la peinture des cheminements
Pourquoi cette action?	Accueillir le public Préserver les zones de calme pour la faune



Chemin d'accès au Parc

A ne pas faire

 Intervenir moins que la fréquence imposée.

Entretien des noues

Action suivie par la Communauté d'agglomération 2 Rives de Seine

Période d'intervention		Septembre à décembre
Fréquence		1 fois par an
Intervention à réaliser		Fauchage/ taille des ligneux Les déchets sont broyés et maintenus sur le site
Pourquoi cette action ?	•	Lutter contre la colonisation des ligneux Maintenir un milieu herbacé favorable à l'entomofaune



Une noue

Gestion des déchets

 Les produits de coupe sont broyés et maintenus sur le Parc.

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées.

Suivi faunistique et floristique

Action suivie par le Conseil général des Yvelines

Période d'intervention	Janvier à décembre en fonction des groupes à inventorier
Fréquence	Sur 1 an
Intervention à réaliser	 Inventaires des principaux groupes faunistiques (mammifères terrestres, chiroptères, avifaune nicheuse, hivernante et migratrice, reptiles, amphibiens et insectes dont Lépidoptères, Rhopalocères, Odonates, Orthoptères), de la flore et des habitats
Pourquoi cette action?	 Évaluer l'efficacité des aménagements et des actions de gestion mises en œuvre sur les espèces et les habitats Comparer l'évolution des milieux et des espèces avec l'état initial

Périodes favorables aux suivis habitats, flore et faune



A ne pas faire

 Ne pas respecter les périodes de prospection.



Suivides espèces invasives Action suivie par le Conseil général des Yvelines

Période d'intervention		Mars à septembre
Fréquence		1 fois par an
Intervention à réaliser	•	Inventaires des foyers d'espèces invasives Mesure de l'évolution dans le temps Suivi des différentes espèces pour affiner les moyens de lutte
Pourquoi cette action ?	•	Effectuer le suivi de l'évolution des populations invasives afin d'affiner les moyens de lutte





Renouée du Japon



- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées.

Suivide la qualité de l'eau et des sédiments des deux étangs

Action suivie par le Conseil général des Yvelines

Période d'intervention	Mars à septembre à partir de 2018
Intervention à réaliser	Les points de prélèvements doivent être identiques à ceux réalisés pendant les travaux (en 2013, 2015, 2016 et 2017) 1 campagne par an en juillet : Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) à raison de : - 2 points sur l'étang de la Vieille Ferme - 3 points sur l'étang de La Galiotte - 1 point sur la grève alluviale 1 campagne par an en septembre : analyses physico-chimiques des sédiments à raison de 8 points sur les étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme 1 campagne en juillet 2021 : analyse des micropolluants dans la chair des poissons à raison de 2 points sur les étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme 3 campagnes par an en mai, juillet, septembre : analyses phytoplanctons à raison de 2 points sur les étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme 4 campagnes par an en mars, mai, juillet, septembre : analyses physico-chimiques de l'eau à raison de 2 points sur les étangs de
	La Galiotte et de la Vieille Ferme



Phytopianctons

Pourquoi cette action?



Évaluer les effets des aménagements sur la qualité de l'eau et des

Analyse de la qualité de l'eau

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées.



Suivigéochimique et adaptation du protocole de gestion Action suivie par le Conseil général des Yvelines

Période d'intervention	Mars à juin et septembre à décembre
Fréquence	2 fois par an
Intervention à réaliser	 2 campagnes de prélèvements et d'analyses par an (fin de l'hiver et fin de l'été) 4 prélèvements du sol répartis sur le jardin de façon homogène (3 réalisés sur matériau brut et un sur lixiviat) 4 prélèvements de végétaux représentatifs sur les broyats de coupe et la fauche (2 sur les saules, 2 sur les herbacées et buissonnantes) 2 prélèvements sur lixiviats réalisés dans les regards de contrôles et de mesure siphoïde Les analyses, quelque soit la matière analysée, doivent comporter au minimum les ETM (As, Cd, Cu, Pb, Cr, Zn, Hg, Ni)
	 Évaluer l'évolution géochimique du sol Évaluer l'adaptation du protocole de gestion sur les jardins in-situ
Pourquoi cette action ?	agroforestiers associés à la luzerne, les jardins <i>ex-situ</i> de la prairie métallicole à Brassicacea et les jardins <i>ex-situ</i> agroforestiers en milieu acide

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées.

Suivides aménagements

Action suivie par le Conseil général des Yvelines

Période d'intervention	Septembre à novembre
Fréquence	5 fois par an
Intervention à réaliser	 Expertise technique et écologique des aménagements du Parc Secteurs concernés par les travaux de génie écologique : Zones humides (étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme, réseau de mares et dépressions, roselières, ripisylve) Berge de Seine (grève alluviale) Prairies Bosquets Friches herbacées à arbustives Identification des problèmes et appliquation de mesures correctives
Pourquoi cette action ?	 Évaluer les éventuelles dérives au regard des objectifs fixés et de l'état de la végétation S'assurer du bon développement et du maintien des aménagements



Ponton handipeche de l'Etang de la Galiotte

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées.



Coupe de la Renouée du Japon

Action suivie par le Conseil général des Yvelines

Période d'intervention	Avril à octobre
Fréquence	1 fois par an
Intervention à réaliser	 Coupe au plus ras à la débroussailleuse à disque Mise en sacs fermés des rémanents et évacuation vers une filière sécurisée d'élimination Ou brûlage des déchets dans de bonnes conditions climatiques (absence de vent,) sur une placette afin de limiter leur propagation. Cette action doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale. Décaissement Apport de matériaux Enherbement Plantation de ligneux Intervention ciblée et prioritaire sur les plus petites tâches pour limiter leur expansion Les zones et les surfaces sont à définir en fonction de l'évolution
	des foyers
Pourquoi cette action ?	 Lutter contre les espèces invasives Renaturer le site Limiter la propagation des espèces invasives à l'échelle de la Boucle dite de Chanteloup

Gestion des déchets

 Les déchets sont évacués vers une filière sécurisée d'élimination ou les déchets sont brulés sur une placette dans de bonnes conditions climatiques.

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées,
- Utiliser des produits chimiques,
- Laisser les rémanents sur le site.





Arrachage de la Jussie

Action suivie par le Conseil général des Yvelines

Période d'intervention	Juillet à août
Fréquence	1 fois par an
Intervention à réaliser	 Arrachage sur les étangs de La Galiotte et de la Vieille Ferme des herbiers de Jussie avec des finitions manuelles
	Exportation des produits en décharge
Pourquoi cette action ?	 Lutter contre les espèces invasives Renaturer le site Limiter la propagation des espèces invasives à l'échelle de la Boucle dite de Chanteloup Favoriser les herbiers d'espèces indigènes Améliorer la qualité écologique des étangs



Jussie

Gestion des déchets

• Les déchets sont exportés en décharge.

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées,
- Utiliser des produits chimiques,
- Laisser les rémanents sur le site.



Lutte contre les autres espèces invasives : Ailante, Galéga,

Action suivie par le Conseil général des Yvelines

Période d'intervention	Janvier à décembre
Fréquence	La fréquence d'intervention est à adapter selon les espèces, les moyens de lutte employés et le milieu naturel
Intervention à réaliser	 Ailante: Coupe au plus ras Dessouchage de la souche Exportation des produits de coupe en décharge Galéga: Fauchage avant la floraison de juin à juillet Exportation des produits de coupe en décharge Buddleia du père David: Débroussaillage/ arrachage des jeunes plants Exportation des produits de coupe en décharge Plantations d'espèces indigènes au milieu Limiter son utilisation dans les aménagements paysagers Robinier faux-acacia: Abattage et gestion des rejets associés
	 Exportation des souches en décharge Plantation d'espèces indigènes Séneçon du Cap: Fauchage ou arrachage de la plante avant fructification Exportation des produits de coupe en décharge Lutter contre les espèces invasives
Pourquoi cette action ?	 Renaturer le site Limiter la propagation des espèces invasives à l'échelle de la Boucle dite de Chanteloup

Gestion des déchets

• Les déchets sont exportés en décharge.

- Intervenir moins que la fréquence imposée,
- Intervenir hors des périodes imposées,
- Utiliser des produits chimiques,
- Laisser les rémanents sur le site.



